

DÉLIBÉRATION DU COMITE DEPARTEMENTAL

Séance du 11 avril 2022

L'an deux mil vingt-deux, le onze du mois d'avril à quinze heures, se sont réunis à la salle des fêtes des Joinchères de Venoy, les membres du Comité Départemental du Syndicat Départemental d'Énergies de l'Yonne sous la présidence de Monsieur Jean-Noël LOURY, Président du SDEY, dûment convoqués le cinq avril deux-mille vingt-deux.

Présents : Jacques BALOUP - Patrick BUTTNER - Laurent CHAT - Rémy CLERIN - Claude DEPUYDT - Grégory DORTE - Emmanuel DUCHE - Guillaume DUMAY - Michel FOURREY - Rémi GAUTHERON - Jean-Luc GIVORD - Jean-Luc KLEIN - Jean-Luc LEGER - Jean LESPINE – Jean-Noël LOURY - Claude MAULOISE - Robert MESLIN - Joël NAIN - Michel PAPINAUD - Denis POUILLOT - Hervé RATON - Chantal ROYER - Sylvain SABARD - Richard ZEIGER

Excusés : Daniel ALLANIC - Gilles BONNEAU (suppléant d'Alexandre BOUCHIER) - Jérôme DELAVault - Jean DESNOYERS - Frédéric GUEGUEN - Jorge GUILHOTO - Jacky GUYON - Bernard HARCHEN – Michaël LAVENTUREUX - Philippe LENOIR - Philippe MAILLET - Gérard MICHAUT - Patrick OFFREDI – Michel PANNETIER - Jean-Luc PREVOST - Sébastien SABOURIN - Gilles SACKEPEY - Yannick VILLAIN

Absents : Patrice CHASSERY - Didier IDES - Véronique MAISON - Lionel MION - Sylvain QUOIRIN -

Pouvoirs : Monsieur Daniel ALLANIC donne pouvoir à Monsieur Jacques BALOUP
Monsieur Philippe MAILLET donne pouvoir à Monsieur Jean-Noël LOURY
Monsieur Patrick OFFREDI donne pouvoir à Monsieur Grégory DORTE
Monsieur Michel PANNETIER donne pouvoir à Monsieur Grégory DORTE
Monsieur Jean-Luc PRÉVOST donne pouvoir à Monsieur Guillaume DUMAY

Le secrétariat de séance a été assuré par Monsieur Guillaume DUMAY

Nombre de Membres en exercice :	47
Nombre de Membres présents :	24
Nombre de suffrages exprimés :	29
Votes pour :	29
Votes contre :	-
Abstentions :	-
Ne prend pas part au vote	-

Quorum : conformément au IV de l'article 6 de la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020, modifié par la loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021, « [...] les organes délibérants des collectivités territoriales et des établissements publics qui en relèvent ne délibèrent valablement que lorsque le tiers de leurs membres en exercice est présent ».

N° 14/2022

Objet : Compte-rendu des décisions prises par le Président

Monsieur le Président expose que conformément aux dispositions de l'article L5211-10 du code Général des collectivités territoriales, ses décisions prises en vertu de la délégation d'attributions consentie par la délibération n° 45-2020 du 29 juillet 2020, sont portées à la connaissance du Comité Syndical.

Marchés publics :

- **6 octobre 2021**

Signature du marché de : « Prestation d'accompagnement dans une procédure de porter à connaissance permettant l'installation d'une infrastructure de production et de stockage d'hydrogène, de biogaz et de

méthane de synthèse sur un site de stockage de déchets non dangereux » à la société : « Bureau Veritas Exploitation » pour un montant de 47 800 € HT.

• **6 octobre 2021**

Signature des marchés de : « Consultation de prestations de service d'assurance » aux sociétés suivantes :

- Lot 1 / Dommage aux biens - Groupama Paris Val de Loire 3 336,00 € TTC / annuel ;
- Lot 2 / Responsabilité - Groupama Paris Val de Loire 1 657,82 € TTC / annuel ;
- Lot 3 / Flotte automobile - Cabinet Pilliot 3 957,76 € TTC / annuel ;
- Lot 4 / Protection juridique des agents et des élus
Cabinet Madelaine Brisset 157,44 € TTC / annuel.

• **10 février 2022**

Signature du marché de : « Location, installation et maintenance de photocopieurs pour l'ensemble des sites du SDEY » à la société : « Konika Minolta Business Solutions Centre Loire SAS » pour un montant maximum de 80 000 € HT sur 4 ans.

• **21 mars 2022**

Signature du marché de : « Etude de faisabilité de chaufferies bois et réseaux de chaleur » à la société : « Kairos » pour un montant maximum de 270 000 € HT sur 4 ans.

Prestations de service d'avocats, notaires :

• **Décembre 2021**

Prestations de services d'avocat / Cabinet Seban : 2 700 € HT (dossier Philippe Port).

• **Février 2022**

Prestations de services d'avocat / Cabinet Seban : 5 040 € HT (CRC).

• **Février 2022**

Emoluments Notaire / SCP Francin Faivre Laroche : 3 971.33 € HT (Achat de bureaux du 1 avenue Saint Georges).

Fait et délibéré en séance

Le 11 avril 2022

Le Président

Jean-Noël LOURY

